

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 13 septembre 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 13 septembre 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, Mme Thériaux, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mme Hiland, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Brunet (pouvoir donné à M. Pottier)

Secrétaire de séance : M. Patrice BELLANGER

Ordre du jour

- ☞ Budget communal – Décisions modificatives N° 2
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires :
  - Avenants au marché de travaux
  - Point sur l'avancement des travaux
- ☞ Aménagement Rue des Lauriers
  - Avenant au marché des travaux
  - Point sur l'avancement des travaux
- ☞ Accueil de loisirs :
  - juillet : remboursement frais de déplacements aux animateurs, gratification/directeur stagiaire
  - mercredi et petites vacances : remboursement frais de déplacements (dernière semaine août), recrutement personnel
- ☞ Questions diverses

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juin 2018**

2 délibérations ont été rattachées à la précédente réunion :

- l'une décidant un virement de crédits de 16 896 € de l'article 4581 à l'article 238 en dépenses d'investissement (changement d'imputation demandé par la trésorerie pour la prise en charge des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications de la rue des Lauriers),
  - l'autre concernant la passation d'un avenant au contrat d'assurances pour les 2 camps de l'accueil de loisirs (extension « séjour avec hébergement » + souscription d'une assurance pour le matériel emprunté auprès de Construire Ensemble) – Coût : 97,11 €.

Il est ensuite précisé que l'avenant au bail à la SARL M&C TAFFOREAU a été signé avec effet au 1<sup>er</sup> août 2018. Cet avenant stipule que la création de l'ouverture dans la pièce de vie devra être réalisée avant le 31 juillet 2019 (devis à solliciter).

Puis, le compte rendu est approuvé sans autre observation.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Devis divers acceptés

- Devis Primodiag, d'un montant de 460 € TTC, pour l'établissement des diagnostics réglementaires en vue de la signature de l'avenant au bail avec la SARL M&C TAFFOREAU,
  - Devis ENEDIS pour la suppression de 2 branchements électriques dans le nouveau quartier (ex lots 15 et 19) de 1 669,20 € TTC chacun, soit 3 338,40 € TTC,
  - Devis FOUSSIER de 1 199,70 € TTC pour la fourniture de cylindres, porte-manteaux et patères pour les nouveaux locaux scolaires. La dimension des cylindres commandés n'étant pas la bonne, un devis complémentaire de 416,44 € TTC est accepté
- Devis SICLI de 1 114,31 € TTC pour la fourniture de 3 extincteurs supplémentaires et du plan d'évacuation pour les nouveaux locaux scolaires.

## BUDGET COMMUNAL – DECISIONS MODIFICATIVES N° 2

Afin de prendre en compte :

- les décisions de la CLECT de Laval Agglomération (intégration de l'attribution de compensation dans la dotation de solidarité avant la fusion avec la CC de Loiron),
- le remboursement de 2 trimestrialités sur 2018 du prêt de 250 000 € contracté en mai 2018,
- la vente du tracteur DEUTZ et l'achat d'un chargeur à adapter sur le tracteur LAMBORGHINI,
- différents travaux complémentaires,

Le conseil municipal vote les décisions modificatives ci-après :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
615228 – Entretien et réparations – Bâtiments publics	6 988,00	
6218 – Autre personnel extérieur (intervention GENIE)	1 200,00	
739211 – Attribution de compensation	-20 900,00	
023 – Virement à la section d'investissement	7 430,00	
66111 – Intérêts/Dette	1 782,00	
<u>Recettes</u>		
73211 – Attribution de compensation		91 152,00
73212 – Dotation solidarité communautaire		-93 609,00
73223 – Fonds ressources communale intercommunautaire		-1 043,00
<b>TOTAL</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>- 3 500,00</b>
<b>RAPPEL BP 2017 + DM 1</b>	<b>1 226 900,00</b>	<b>1 226 900,00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 223 400,00</b>	<b>1 223 400,00</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
16412 – Remboursement capital/Emprunts	5350,00	
2184-35 – Mobilier bibliothèque	200,00	
2188-35 – Complément chargeur/Tracteur	2 500,00	
21568-36– Matériel incendie – Locaux scolaires et périscolaires	1 120,00	
2315-37 – Travaux de voirie - Place Jeanne d'Arc	-3 400,00	
2315-37 – Aménagement Rue des Lauriers	5 660,00	
<u>Recettes</u>		
021 – Prélèvement sur section fonctionnement		7 430,00
024 – Vente tracteur DEUTZ		4 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>11 430,00</b>	<b>11 430,00</b>
<b>RAPPEL BP 2018 + DM 1</b>	<b>962 497,62</b>	<b>962 497,62</b>
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>973 927,62</b>	<b>973 927,62</b>

### **REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES**

#### Marché de travaux

Un avenant de moins-value de 2 517,00 € HT, sera validé lors du prochain conseil puisque la chape de ciment, finition lissée, prévue avant la pose du revêtement de sol dans les locaux scolaires n'a pas été réalisée. D'autres avenants, notamment des Ets LATOUR et de la SMEC, seront également présentés en octobre.

#### Locaux scolaires – Travaux de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases

Les travaux de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases sont terminés, ce qui a permis à l'école publique d'intégrer ses nouveaux locaux pour la rentrée scolaire. Néanmoins, quelques travaux restent à effectuer suite au passage des commissions de sécurité et d'accessibilité : contraster les portes (ou leur encadrement) et les interrupteurs, mise en place d'une barre de transfert dans les WC filles et garçons, revoir la profondeur sous les lavabos, installation plan d'évacuation (réalisé), travaux électriques divers ...

Le conseil tient à remercier les enseignants, les ATSEM, les jeunes dans le cadre de l'argent de poche et les agents techniques pour leur implication au déménagement et au réaménagement de l'école dans des conditions parfois difficiles, notamment début juillet puisque les travaux n'étaient pas totalement terminés. La Municipalité tient à préciser qu'elle a privilégié l'intervention des agents techniques à l'école (réalisation de placards, installation d'équipements divers) pour permettre une rentrée des classes dans de bonnes conditions et ce, au détriment d'autres travaux, notamment de l'entretien des espaces verts. A ce sujet, des élus font remonter le mécontentement d'habitants de la commune quant à l'entretien du cimetière, de la voirie, du chemin des écoliers, du vidage des conteneurs à la salle de loisirs, de la tonte de pelouse non effectuée dans les lotissements ...).

#### Travaux de 4<sup>ème</sup> phase

Ils sont commencés. Lors de la réunion de chantier de lundi prochain, il est prévu de procéder au choix des carrelages et des couleurs du bardage et des peintures.

## ACCUEIL DE LOISIRS

### Accueil de loisirs de juillet 2018

Il s'est déroulé dans de bonnes conditions avec une augmentation des effectifs (les bilans -moral et financier- seront présentés lors d'une prochaine réunion)

Puis, le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement des frais de déplacements du directeur stagiaire et de 2 animateurs : Steven JEUDY (243,5 km à 0,32 € = 77,92 €), Léo DURY (110 Km à 0,25 € = 27,50 €) et Aodren CESBRON (110 Km à 0,32 € = 35,20 €),
- d'attribuer à Steven JEUDY qui a assuré la fonction de Directeur, dans le cadre de sa formation, une gratification, sous forme de carte cadeau, d'un montant de 150 €.

### Accueil du mercredi

Le conseil Municipal décide la création d'un emploi d'animateur à l'accueil de loisirs du mercredi (de 7 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30 les semaines paires et de 9h à 14 h 30 les semaines impaires + temps de préparation), et ce, dans le cadre d'un accroissement d'activités (ce poste ne sera vraisemblablement pas pérennisé à la rentrée prochaine puisque l'accueil du matin et du soir (actuellement dédoublé) aura intégré ses nouveaux locaux.

Par contre, aucune décision de recrutement n'est prise pour l'accueil des petites vacances. Celui-ci va se faire, à partir des vacances de la Toussaint et jusqu'à la fin de l'année scolaire, en intercommunalité avec Ahuillé (fonctionnement la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances sur Montigné, la 2<sup>ème</sup> semaine sur Ahuillé).

Le Conseil Municipal décide également de procéder à la prise en charge des frais de déplacements de l'ensemble du personnel lorsqu'il est amené à utiliser son véhicule personnel pour faire des achats ou se rendre sur des lieux d'activités extérieurs à la commune (ex. accueil de loisirs d'Ahuillé). A ce jour, seule Anne-Sophie et les bénévoles de la bibliothèque bénéficiaient de ces remboursements.

## AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAURIERS

Le Conseil Municipal

- APPROUVE l'avenant N° 1 présenté par EUROVIA pour la réalisation de travaux supplémentaires, d'un montant de 4 716,20 € HT, ce qui porte le montant du marché de 79 307,54 € HT à 84 023,74 € HT (soit 100 828,49 € TTC) et AUTORISE le Maire à le signer,
- PREND connaissance du courrier de M. ROCCA reprochant à M. le Maire de ne pas avoir tenu ses promesses verbales de 2015 en créant une place de stationnement à proximité du carrefour avec la rue du Parc. Cette décision a été prise dans le but d'optimiser le stationnement dans la rue tout en respectant les conditions de visibilité (le département a confirmé par courrier de mars 2018 que,

s'agissant d'une voie où la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h, les conditions de visibilité permettent de créer ledit stationnement). M. ROCCA conclut qu'en cas d'accident à cet endroit, il en tiendrait responsable le Maire.

Plusieurs élus soulèvent le problème de sortie de la rue du Parc lié à la présence des écluses de part et d'autre du carrefour : difficulté de laisser la priorité lorsque l'on vient de Laval du fait du rétrécissement de chaussée, déport sur la gauche en sortie de la Rue du Parc pour aller en direction de L'Huisserie. Il en sera fait part au bureau d'études ainsi qu'au conseil départemental.

#### **ENTRETIEN ANNUEL DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Suite à sa visite annuelle, l'entreprise BODET a signalé un dysfonctionnement au niveau de l'installation, les moteurs de volée des cloches 2 et 3 étant défectueux (les actuels moteurs, à chaîne non linéaire, de qualité médiocre, installés par l'ancien prestataire, ne sont pas adaptés à une structure bois et sont très énergivores). Le coût de leur remplacement est estimé à 5 080,51 € TTC (ces travaux pourraient être envisagés en 2019).

#### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION du 10 septembre 2018**

Spectacle Arts Scéniques et Vieilles Dentelles du 05 août 2018 : il s'est déroulé dans la cour du Tilleul. Il a rencontré un vif succès puisque 300 à 400 personnes y ont assisté.

Art du Vicoin : l'exposition se tiendra à la salle des fêtes de Nuillé sur Vicoin du 12 au 18 octobre 2018, de 14 h à 18 h 30. Le vernissage aura lieu le 11 octobre 2018 à 18 h 30.

Gym Eveil : Au vu du nombre d'inscriptions (17), l'association de gymnastique volontaire va mettre en place des cours de baby-gym, pour les 3/6 ans, le lundi, à partir du 17 septembre 2018, de 16 h 45 à 17 h 30, à la salle de loisirs

#### ASLM – Activités envisagées pour les jeunes

Danse : des cours pourraient être dispensés par Mme Esther GAIARDO, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, le mardi de 17 h à 18 h, à la salle de loisirs, sous réserve d'un minimum de 8 inscriptions (5 à ce jour)

#### Multisports – badminton et football

Anthony DURAND, nouvel animateur sportif (en remplacement de Nathalie JOLY) va prendre en charge les ateliers suivants :

Activités	Jours et horaires de l'activité	Lieu	Nombre d'inscrits
Multisports pour les 6/9ans	Lundi de 16 h 30 à 18 h 00	A définir selon les cycles	11
Badminton	Mardi de 18 h 00 à 19 h 30	Salle Athéna	8
Football	Mercredi de 13 h 30 à 15 h 30 pour les U6/U9 + samedi de 9 h à 12 h pour les plateaux sportifs	Complexe sportif	7
Multisports pour les 9/12 ans	Jeudi de 16 h 00 à 17 h 15	A définir selon les cycles	4

Il est toujours possible de s'inscrire (bulletin téléchargeable sur le site de l'ASLM : [www.aslmontigne.fr](http://www.aslmontigne.fr)).

Bibliothèque Municipale : la bibliothèque organisera son temps fort de l'année en novembre prochain. Des précisions seront apportées lors de la prochaine réunion. La BDM, à l'occasion de ses 50 ans, organise une porte-ouvertes le 15 septembre 2018.

Laval Agglomération s'est prononcé pour une extension de la compétence lecture publique. Celle-ci prévoit une prise en charge intégrale de l'informatique (homogénéité du parc au sein des bibliothèques) et le transfert des fonds documentaires dont les modalités ne sont pas connues à ce jour.

Terrain synthétique : Laval Agglo ne finance plus l'intégralité des constructions de terrains synthétiques et demande désormais aux communes intéressées d'en financer une quote-part en fonction du coût de l'investissement. 3 nouveaux terrains seront aménagés de 2018 à 2020 : à Laval, L'Huisserie et St Berthevin. Les conditions d'accès à ces terrains par les communes extérieures ne sont pas définies.

Fréquentation de la ludothèque : en augmentation puisqu'il y a eu 525 passages en 2017 et 323 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.

Associations : la réunion annuelle avec l'ensemble des associations pour notamment l'établissement du calendrier des manifestations de 2020 aura lieu le 10 octobre 2018, à 20 heures. Il sera également organisé, comme tous les ans, une réunion spécifique avec l'ASLM

Monti Mag : il est prévu l'établissement d'un nouveau Monti'Mag dont la distribution aura lieu 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre

Nouvelle activité à Montigné : reprise du centre équestre de Cacouault avec développement d'activités par « Les Ecuries d'Antho ». Une présentation en sera faite dans le prochain Monti Mag.

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ENGIE, d'un montant de 17 862,24 € TTC, concernant le remplacement de la chaudière de la salle de loisirs par une chaudière gaz à condensation. Ces travaux, à réaliser d'ici la fin de l'année, pourront bénéficier d'une aide dans le cadre du dispositif CEE (certificats d'économie d'énergie).

**CONTRAT REGIONAL DEPARTEMENTAL**

Dans la perspective de la signature du prochain contrat régional, Laval Agglomération recense les différents projets qui se termineraient avant fin 2020 (pour rappel, la commune a bénéficié de cette aide pour le financement de l'aménagement de la rue des Lauriers).

Malgré le fait que cette aide risque d'être accordée en priorité aux gros investissements, le Conseil Municipal déposera un dossier pour les travaux ci-après :

Nature des travaux	Montant HT
<u>Salle de loisirs</u>	
• Remplacement chaudière gaz	14 825,00 €
• Centrale de traitement de l'air pour le chauffage et la ventilation	45 800,00 €
• Réfection du système d'extraction de la cuisine	5 000,00 €
• Remplacement menuiseries	14 913,00 €
• Fixation de plaques absorbantes sur parois opaques et remplacement des dalles de plafond par des dalles acoustiques	20 000,00 €
A cela, est rajouté :	
• Réfection de la toiture + démontage de l'ancienne + analyse de la structure de la charpente	<u>51 772,00 €</u>
<i>Sous total</i>	<i>152 310,00 €</i>
Travaux divers	
• Salle des associations – Remplacement des menuiseries (portes fenêtres)	4 924,00 €
• Aire de jeux au complexe sportif (rénovation et modernisation)	20 000,00 €
• Place Jeanne d'Arc – Réfection du sol	11 000,00 €
• Cimetière – Réfection des allées pour amélioration de l'accessibilité et simplification de l'entretien	13 000,00 €
• Accueil de loisirs – Construction préau (type carport) + aménagement paysager	20 000,00 €
<i>Sous total</i>	<i>68 924,00 €</i>
<b>TOTA GENERAL</b>	<b>221 234,00 €</b>

## OPERATIONS CŒUR DE BOURG ET PARCELLES DE LOTISSEMENT

Deux organismes sociaux, Méduane Habitat et Mayenne Habitat ont été contactés pour la faisabilité d'une opération de construction de logements :

- sur la propriété FOUQUET, (logements destinés prioritairement aux personnes âgées),
- dans le Nouveau Quartier (regroupement des lots 7, 10 et 9 d'une superficie globale de 1 134 M<sup>2</sup>).

Au niveau de la propriété FOUQUET, d'une superficie globale de 2 180 M<sup>2</sup>, les 2 organismes proposent la réalisation de 3 logements dans la longère et 4 logements neufs sur le terrain. Mayenne Habitat propose une variante, avec démolition du bâtiment puis une reconstruction, ce qui permettrait de faire des logements en rez-de-cour pour personnes âgées et des logements pour des jeunes couples avec terrasse à l'étage. La valeur d'achat de l'immobilier correspondrait pour Méduane au coût de la viabilisation (avec un écart maximum de 20 000 € au profit de la commune). Mayenne Habitat verserait 10 000 € par logement avec prise en charge des travaux de viabilisation par la commune. (pour rappel, le coût d'acquisition de cette propriété a été de 209 054,54 € TTC).

Au cours des discussions qui ont suivi, il a été évoqué :

- la nécessité d'aménager sur le site de la maison Fouquet une salle modulable (pour accueil des familles, activités paramédicales (kiné ...) et autres),
- l'aménagement de la Forge où il avait été évoqué une réhabilitation en espaces modulaires pour l'accueil de services et commerces (s'agissant de projets communaux, ce n'est pas envisagé dans l'immédiat pour des raisons budgétaires),
- la perspective d'acquisition de la maison Beaujean et de relocalisation du garage Rousselet.

Aussi, après avoir précisé que Mayenne Habitat semble plus intéressé par le projet que Méduane Habitat (le Maire ayant été invité au comité d'agrément) et au vu du parc existant pour chacun d'eux sur la commune (40 logements pour Méduane contre 5 logements pour Mayenne Habitat), le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier ce projet d'aménagement à Mayenne Habitat (ce qui permettra un rééquilibrage du parc) en lui demandant de prévoir, pour la propriété FOUQUET, l'aménagement d'une salle modulable, le tout en cohérence avec le site de la Forge.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Téléthon** : il se déroulera cette année les 7 et 8 décembre 2018 à L'Huisserie (une réunion de préparation est programmée le lundi 08 octobre). Puis, il est fait part du projet d'organisation d'une course à pied en relais. Néanmoins, il est décidé de reprendre contact avec les initiateurs de cette manifestation afin de définir les modalités de participation (la commune accepte d'apporter des moyens techniques ou de personnel mais est plus réservée sur le principe d'une participation financière)

**PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)** : Une réunion publique se tiendra salle du Verger le 17 octobre 2018, à 18 h 30. D'autres réunions auront lieu sur le territoire de Laval Agglo : le 10/10/2018 à 20 h à la Mairie de St Jean sur Mayenne, le 11/10/2018 à 19 h 00, à la salle des Fêtes d'Entrammes, le 15/10/2018, à 19 h à l'espace Renoir de Louverné, le 16/10/2018 à 19 h , à la salle de loisirs de Louvigné, le 17/10/2018 à 20 h 30 à la Mairie de St Berthevin et le 23/10/2018 à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville de Laval.

**RLPi – (règlement local de publicité intercommunal)** : une réunion publique portant sur le projet de règlement aura lieu salle du Conseil Municipal à Laval, le 03 octobre 2018, à 18 h

**Syndicat JAVO** : Un syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ovette, dénommé JAVO, est en cours de constitution.

**Rapports d'activités de Laval Agglomération et de communauté de communes de Loiron** : ceux-ci sont consultables en Mairie ou sur internet

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** : Un courrier de M. le Préfet en date du 16 aout 2018 stipule : « l'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieur à 10 ans. Puis, il est précisé que, des rapports météorologiques de Météo France du 25, 26 juin 2018 et du 05 juillet 2018 et du rapport hydrologique de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du 28 juin 2018, les inondations et coulées de boues du 09 juin 2018 au 10 juin 2018 présentent une durée de retour inférieure à 10 ans au titre de la pluviométrie et de l'hydrologie ». De ce fait, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

**Compteurs LINKY** : La pose des nouveaux compteurs LINKY est en cours sur la commune et a été confiée par ENEDIS à l'entreprise PA Energie (PAINHAS). Si l'on peut s'opposer au remplacement d'un compteur se trouvant sur une propriété privée, il est plus difficile de faire un recours lorsque le compte est accessible de la voie publique.

#### **Autres questions diverses**

- Contact sera pris avec la discothèque « La Scala » pour définir en commun accord le lieu de stationnement de la navette,
- **Travaux voirie** : les travaux acceptés lors de la réunion du 28 juin 2018 sont en cours. Les trottoirs de la Rue Joseph Peigner, en limite de la propriété GANDON, seront réalisés courant de semaine prochaine sans incidence financière (ce sera au détriment de travaux prévus en campagne),
- **Arrêt TULIB à Port-Sec** : Laval Agglo maintenant sa décision (la création de tout nouvel arrêt est conditionnée par la suppression d'un arrêt existant), le conseil municipal décide de supprimer l'actuel arrêt de la rue des Primevères pour permettre la création d'un nouvel arrêt à Port-Sec. Les 4 arrêts TULIB de la

commune se situeront donc à Port-Sec, au Haut-Chêne, au Pétoilet-Gare (en revoir dénomination) et aux 3 Fontaines (Rue des Silènes). Il n'y aura pas de changement des arrêts pour le transport scolaire

### **Dates des prochaines réunions**

Commission Enfance : le 24 septembre 2018, à 20 h 30, à Montigné avec les élus d'Ahuillé – Elaboration d'une convention intercommunale/Accueil de loisirs des petites vacances

Commission des travaux : le 10 octobre 2018 à 20 heures

Commission enfance : le 11 octobre 2018

Commission communication : le 09 octobre 2018

CCAS : le 20 octobre 2018 à 11 heures (organisation du repas annuel des Aînés)

Comice agricole : une réunion est à prévoir, le comice agricole de 2019 devant se dérouler sur la commune.

### **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elle aura lieu le jeudi 18 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,